

DEPARTEMENT
DE
SEINE-ET-MARNE

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT DE PROVINS

MAIRIE
de

SAINT-GERMAIN-LAVAL
77130

Téléphone : 01.64.32.10.62
Télécopie : 01.64.32.90.69

Affichage en Mairie fait le 06 Mars 2020

COMPTE-RENDU DE LA REUNION **DE CONSEIL PUBLIC DU 03 MARS 2020**

PRESENTS : Madame de SAINT LOUP Marie-Claude, Messieurs AUTHIER Bernard, FONTAN Michel, Mesdames CHEVAL Michèle, AUGÉ Elisabeth, BOTREL Dominique, Messieurs TYCHENSKY Jean, HALLART Frédéric, VIEIRA Michel, FAGIS Christophe, BERTHIER Hervé, Madame BENOIST Simone (arrivée à 20h40), Messieurs MARTINEZ Jean-Claude, LE GOFF Philippe, MADELENAT François, DIEUX Emmanuel, Conseillers d'opposition

Absents représentés :

Monsieur Michel HUSSON, représenté par Madame AUGÉ Elisabeth
Madame VIRIN Catherine, représentée par Monsieur FONTAN Michel,

Absents : Mesdames TRINCHEAU-MOULIN Georgette, TELLIER Aline, DUHAMEL Nathalie, LE BEUX Véronique, Monsieur MARTIN Olivier,

Secrétaire de séance : Monsieur HALLART Frédéric

Avant de passer à l'examen de l'ordre du jour, Madame le Maire informe les conseillers présents, que, conformément aux délégations qui lui ont été confiées en début de mandat, elle a procédé, dans le cadre des travaux de réhabilitation de l'Eglise, à la signature d'un avenant n°1 au lot n° 3 – Charpente, exécuté par l'Entreprise DEQUIROT pour un montant de 6.292,25 € HT.

Cet avenant concerne le remplacement de 3 poutres du clocher, qui ne pouvait être diagnostiqué au préalable car inaccessible auparavant, ainsi que l'étalement de la partie de la nef.

Le montant total du marché (tranche ferme) passe donc à 72.735,79 € HT et la durée du marché est prolongée de 3 mois.

Les documents sont à la disposition des conseillers auprès du Secrétariat Général.

De même pour le dossier de permis de construire de la réhabilitation de l'Ecole élémentaire de Courbeton, Madame le Maire informe les conseillers qu'il a fallu avoir recours à un architecte (obligatoire pour les collectivités territoriales). Aussi un acte a été signé avec Monsieur Jean-Maxime DESCHEEMAERE pour le dossier de dépôt de PC pour un montant de 6.000,00 € HT.

Par ailleurs, lors de la dernière réunion de chantier pour l'Eglise, il a été constaté, suite à l'enlèvement de végétaux, une ouverture dans le mur côté Est du clocher, ainsi qu'un risque d'effondrement certain du plafond de la nef.

Madame le Maire propose donc aux conseillers présents de délibérer en « Affaires et questions diverses » sur un avenant n° 1 au Lot n° 1 – Installation de Chantier/Echafaudages/Maçonnerie/Pierre de taille de l'Entreprise R.P.L.

Vote à l'unanimité pour l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

Madame le Maire demande aux conseillers s'il y a d'autres questions en « Affaires et questions diverses » ?

Pas d'autres questions

1 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL PUBLIC DU 26 DECEMBRE 2020

Le Conseil approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal Public en date du 26 Décembre 2019.

2 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019

Madame le Maire expose au Conseil qu'il convient d'approuver le compte de gestion 2019 établi par la Trésorerie de Montereau-Fault-Yonne.

On constate que le compte de gestion 2019 est en accord avec le compte administratif 2019 et donne les résultats suivants :

Résultat de clôture :

- Investissement : 14.243,49 €
- Fonctionnement : 579.169,00 €

Le Conseil approuve, à l'unanimité, le Compte de Gestion Commune 2019.

3 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Madame le Maire cède la présidence à Monsieur AUTHIER Bernard, 1^{er} Adjoint, et ne prendra pas part au vote.

Monsieur AUTHIER Bernard expose au Conseil qu'il convient d'approuver le compte administratif 2019 ; les écritures en dépenses et en recettes étant identiques à celles du compte de gestion 2019.

Après avoir intégré les restes à réaliser, il ressort les résultats suivants :

- Investissement : déficit de 282.859,60 €
- Fonctionnement : excédent de 579.169,00 €
- ⇒ Soit un résultat total de : excédent de 296.309,40 €

Le Conseil approuve, à l'unanimité, le Compte Administratif Commune 2019.

4 – AFFECTATION DU RESULTAT

Madame le Maire expose au Conseil qu'il convient d'affecter les résultats comme suit :

- 282.859,60 € au R1068 (Recettes d'investissement)
- 296.309,40 € au R002 (Recettes de Fonctionnement).

Le Conseil approuve, à l'unanimité, l'affectation du résultat.

Arrivée de Mme BENOIST Simone

5 – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION RELATIVE À LA MISE À DISPOSITION D'ABRI-VOYAGEURS ENTRE LE DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE ET LA COMMUNE DE SAINT-GERMAIN-LAVAL

Madame le Maire expose au Conseil qu'il convient de l'autoriser (ou son délégataire) à signer la convention relative à la mise à disposition gratuite d'abri-voyageurs entre le Département de Seine-et-Marne et la Commune de Saint-Germain-Laval.

Elle rappelle que cette convention aura une durée de cinq ans et concerne les abris suivants :

- Centre Commercial (abri en bois)
- Mûriers (abri en métal)
- Tréchy (abri en métal)
- Rue des Etangs (abri en métal)

Elle précise que toute modification à la présente convention devra faire l'objet d'un avenant.

Le Conseil autorise, à l'unanimité, Madame le Maire ou son délégataire à signer la convention relative à la mise à disposition gratuite d'abri-voyageurs entre le Département de Seine-et-Marne et la Commune de Saint-Germain-Laval.

Pour information : Madame le Maire indique que, suite à la dernière réunion, il avait été demandé que l'abri-voyageurs situé vers le CFA soit ajouté à cette convention. Un courrier en ce sens a été adressé aux services du Département pour l'implantation d'un abri au titre de cette convention ; le Seine-et-Marne Express s'arrêtant maintenant au CFA. Notre dossier est donc à l'étude et s'il aboutit, il faudra signer un avenant pour que cet abri soit ajouté à la présente convention.

Dans la négative, il faudra traiter avec la Sté VISIOCOM pour la remise en place d'un toit ou le changement de l'abri.

6 – MODIFICATION DES STATUTS DE LA CCPM POUR EXTENSION DE SES COMPÉTENCES : CRÉMATORIUM

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-19, L.5211-1, L.5211-17 et L.2223-40,

VU L'arrêté préfectoral n° 2016/DRCL/BCCCL n° 94 actant les statuts de la CCPM actuellement en vigueur,

VU La délibération du Conseil Communautaire n° 2019/12/01 du 16 Décembre 2019 approuvant la modification des statuts de la CCPM pour extension de ses compétences (crématoriums),

Madame le Maire expose au Conseil que l'évolution des pratiques dans le domaine funéraire ainsi que l'évolution des mœurs en la matière vont conduire à un renforcement du recours à la crémation dans les années à venir. La création d'un crématorium, au niveau de la Communauté

de Communes, permettra d'améliorer la qualité du service de crémation sur le territoire et de répondre aux attentes des citoyens.

Dans ce contexte, il est nécessaire de procéder à l'extension des compétences communautaires et de modifier les statuts actuels,

Le projet de modification des statuts est annexé à la présente.

Le Conseil décide, à l'unanimité, de se prononcer favorablement à la modification des statuts de la CCPM (jointes en annexe) auxquels est ajouté un nouveau paragraphe « Compétences facultatives : création, construction, gestion et exploitation de crématoriums ».

Affaires et questions diverses

7 – AVENANT N° 1 AU LOT N° 1 – Installation de chantier / Echafaudages/Maçonnerie/Pierre de taille – R.P.L.

Madame le Maire donne la parole à Monsieur AUTHIER, 1^{er} Adjoint.

Monsieur AUTHIER indique que :

- a) Le mur du côté Est du clocher est ouvert sur une hauteur de 6ml environ suite à l'enlèvement de végétaux.
Il doit donc être repris car il y a un risque ultérieur d'effondrement.
Le montant de ces travaux est de 13.541,00 € HT.
- b) La flèche des fermes de la nef est très importante (cf schéma joint).
Problème : les fermes devant être redressées lors des travaux de charpente, le risque d'effondrement du plafond de la nef est quasiment certain, ce qui est d'ailleurs déjà entamé. Il est en effet d'une fragilité extrême et est susceptible de tomber à tout moment.
Le montant des travaux est de 45.509,42 € HT.

Pour ne pas avoir, par la suite, trop de travaux importants à réaliser, il est proposé :

1. de démolir ce plafond au préalable ce qui permettra de récupérer le solivage existant,
2. après les travaux de charpente, de refaire le plafond de la nef.

Pourquoi ?

Le plafond de la nef ne faisait pas partie de cette phase de travaux, mais sa chute coûterait, par la suite, plus cher que sa dépose propre.

Si on ne programme pas la réfection, on ne peut pas laisser la charpente et l'intérieur de l'église en prise directe ; le vent risque d'entraîner des détériorations supplémentaires à l'intérieur.

Cette réfection du plafond de la nef permet également de pouvoir réouvrir l'église en toute sécurité.

Les travaux restants à réaliser peuvent donc être différés de quelques années donnant de la souplesse sur les futurs budgets communaux.

Au vu de ces éléments, le **Conseil décide, à la majorité (17 voix Pour / 1 abstention Michel HUSSON)** :

- **d'approuver** l'avenant n° 1 au Lot n° 1 de l'Entreprise R.P.L. pour un montant total de 59.050,42 € HT, portant ainsi le montant du marché (tranche ferme) à 243.306,23 € HT et **de prolonger** la durée desdits travaux de 3 mois,
- **d'autoriser** Madame le Maire, ou son représentant, à signer le présent avenant ainsi que tout autre document s'y rapportant.

Par ailleurs, Monsieur AUTHIER rappelle qu'il faut relancer les subventions pour la phase 2.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h08.

La parole est donnée au public :

Monsieur MELZASSARD tient à remercier le personnel technique pour leur efficacité et remercie les Conseillers pour le travail accompli durant ce mandat.

Madame le Maire profite de cette fin de conseil pour remercier, une nouvelle fois, tous les conseillers municipaux pour leur présence, leur engagement et leur dévouement durant ce mandat lors des différentes réunions, des commissions, des conseils d'école, des divers événements, ... Elle remercie plus particulièrement ses Adjoints : Bernard AUTHIER, 1^{er} Adjoint, qui l'a accompagné pour des dossiers ou lors de situations difficiles, Michèle CHEVAL, 3^{ème} Adjointe, pour tous les dossiers à caractère social, ainsi que les autres adjoints pour leur implication.

Madame le Maire tient à remercier également l'engagement professionnel de tout le Personnel Communal : Véronique SABARD, Secrétaire Générale, et les secrétaires de Mairie qui ont supporté son caractère durant ces 3 mandats, David MARCHERAT, Responsable des Services Techniques, et ses agents techniques qui ont toujours répondu présents (neige, intempéries, accidents, ...), ainsi que tous les agents communaux des autres services : Bibliothèque-Médiathèque, Centre de Loisirs, Restaurants scolaires, Personnels des écoles (ATSEM et agents d'entretien), Personnels d'entretien.

Tous ces agents territoriaux font un travail remarquable et œuvrent chaque jour pour le bien-être des concitoyens et des enfants.

La séance est close à 21h15.